

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 05 avril 2023, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date convocation : 28 mars 2023

Secrétaire de séance : Fabienne Agnoux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20230405-DEL_2023_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

PRESENTS : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Jean BOINET.

ABSENTS EXCUSES : Stéphanie MAGNE, Laurent GOURDOUX.

PROCURATION(S) : Stéphanie MAGNE donne procuration à Brigitte LAURENSOU.

Délibération n° 2023-19

Plan de financement rénovation énergétique de l'école

Modification de la délibération 2021-32

Annule et remplace la délibération 2023-04

À la suite d'une erreur de retranscription des montants il convient d'annuler et remplacer la délibération 2023-04.

Monsieur le Maire présente aux élus le plan de financement revu du programme rénovation énergétique de l'école communale située rue 15 rue Roger Peyricot compte tenu des nouveaux devis et des nouvelles aides qui se présentent.

Montant estimé des travaux :

CHEZE (fenêtres) : 64 337€ HT

GOURSAT (isolation) : 2 583.75€ HT

GOURSAT (isolation) : 4 747.75€ HT

Changement du système de chauffage : 169 000€ HT

Soit un total de : 240 668.50€ HT

Et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Contrat de contractualisation 2022 du Département 10.89% soit 26 214€

Etat au titre de la DETR 2022 : 23.83% soit 57 360€

Subvention autres dispositifs Etat (DSIL) 2022 Transition énergétique : 15.79% soit 38 000€

Contrat de contractualisation 2023 du Département 16.62% soit 40 000€

Fonds vert 2023 : 12.86% soit 30 949.97€

Autofinancement : 20% soit 48 133.70€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le plan de financement de l'opération comme indiqué ci-dessus

Autorise le maire à demander les subventions énoncées ci-dessus :

Au département au titre des Contrats de Solidarité Communales 2021-2023 et 2023-2025

Aux services de l'Etat au titre de la DETR (2022) et de la DSIL (2022) et du FONDS VERT (2023)

Donne délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution, le règlement de ce dossier

Membres : 15
Présents : 13
Représenté(s) : 1
Nombre de votants : 14
Exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE



La secrétaire de séance, F. Agnoux

